

INFOS-SAFFRE Bulletin N°1

par l'association Saffré ZONE ROUGE

Où en sommes-nous de nos actions sur les problèmes liés à la surexploitation de la nappe ?

L'historique

- Février 2011 : Etude du sous-sol saffréen par le bureau d'étude Calligée

Sous la pression de l'association le SIAEP de Nort-sur-Erdre a lancé en février 2011 une nouvelle étude du sous-sol. Cette étude est encore en cours en cette fin novembre 2011. Résultats de l'étude prévus pour janvier 2012.

- Juin 2011 : Arrêté préfectoral d'utilité publique

Le préfet a émis sa déclaration d'utilité publique le 09/06/2011 sur les périmètres de protection sans attendre les résultats de la nouvelle étude géologique en cours.

- Juillet 2011 : Dépôt d'un recours gracieux par ASZR rejeté par le préfet

Réponse du préfet fin août 2011 qui rejette notre recours gracieux.

- Septembre 2011 dépôt d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif.

L'association est désormais rentrée dans une démarche juridique.

- Septembre 2011 : PLU

Le PLU est voté à Saffré sans tenir compte de l'étude géologique en cours ! A notre question, nous avons eu pour toute réponse que le règlement du PLU prévoit qu'une étude de sol soit réalisée avant toute transaction. On fait clairement supporter ce surcoût aux particuliers ! Est-ce responsable que de laisser s'installer de nouveaux habitants compte-tenu des pertes de valeurs des biens et des risques potentiels sur les habitations ?

- Septembre 2011 : Saffré Info de Septembre Octobre

Le rapport de 2010 du SIAEP de Nort-sur-Erdre fait apparaître un excédent de 3 millions d'euros !

On comprend mieux pourquoi le SIAEP de Nort-sur-Erdre maintient de tels volumes de pompages sur Saffré ! La moitié de ce qui est pompé à Saffré est revendu au SIAEP du Pays de la Mée, soit 1,15 millions de m³. Le Pays de la Mée revend à peu de chose près la même quantité d'eau à un autre syndicat d'eau.

Nous sommes clairement des vaches à eau !

Au travers des 2 avis émis par le conseil municipal, seul l'aspect financier du dossier est abordé

En quoi diminuer le prix de l'eau et faire adhérer Châteaubriant au SIAEP de Nort-sur-Erdre apportera des solutions pour diminuer la surexploitation de la nappe avec les conséquences que nous vivons tous ?

Il faut savoir que tous les réseaux d'eau potables sont interconnectés. Il serait tout à fait possible d'alimenter Châteaubriant depuis l'usine d'eau de Mauves ou d'Ancenis ce qui permettrait de diminuer sensiblement les pompages à Saffré.

Là encore seul le calcul économique à cours terme rentre en ligne de compte.

Sinistrer une commune pèse bien peu devant les intérêts financiers de certains organismes.

Les actions à mener :

Suite à un contact avec l'avocat de l'association et sur ses conseils, **il est fortement conseillé que chaque membre de l'association fasse estimer son bien.**

Deux objectifs dans cette démarche :

1. En cas de souci sur votre habitation lié aux effondrements et donc de dépréciation de votre bien, vous pourrez justifier de sa véritable valeur avant le sinistre.

Sans ce document, vous serez dans l'impossibilité de prouver la valeur réelle de votre bien avant sinistre. Le calcul des indemnités éventuelles s'en trouvera alors difficile à effectuer, voire impossible.

Avec ce document, le calcul d'indemnités sera simplifié en cas de recherche de responsabilité d'un tiers.

2. Réunir des témoignages de professionnels de l'immobilier (agents immobiliers, notaires,...) pouvant certifier de la dépréciation de nos biens en déclarant nos habitations en zone sensible. Pour rappel, depuis la parution de l'arrêté préfectoral du 09/06/2011 qui détermine les zones de protection de la nappe phréatique de Saffré, nous avons aujourd'hui l'obligation d'informer les éventuels acquéreurs que nous sommes en zone sensible.

Pour information, cette démarche est gratuite auprès des agences immobilières ou auprès de votre notaire si vous mettez ensuite votre bien en vente.

Il sera impératif que vous récupériez un certificat d'estimation de votre bien avec sa valeur du marché actuelle auprès de votre partenaire qui réalisera l'estimation.

Merci donc pour votre mobilisation sur cette première action et merci de nous tenir informer si vous avez entrepris cette démarche.

Le bureau actif !